



XXXVI<sup>ème</sup> 18 HEURES D'ARCACHON

LA DEPECHE DU BASSIN

*4 ET 5 JUILLET 2009*

***CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON***

## **AVIS DE COURSE**

### **1/ REGLES**

#### **1.1. La régate est régie par :**

- Les règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile 2009.2012 et les règles de course et de jauge des croiseurs HANDICAP NATIONAL 2009.
- Les règles de classe des bateaux, quand elles existent, seront appliquées.
- Le règlement de la commission sportive du Cercle de la Voile d'Arcachon pour l'année 2009 qui définit la répartition des groupes régates et croiseurs.
- Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (Col REG).

#### **1.4. Sécurité et Equipement**

**Les voiliers habitables monocoques** doivent être armés au minimum avec le matériel correspondant à la catégorie Affaires Maritimes, moins de 6 milles d'un abri, pourvus au minimum de 2 couchettes fixes.

**Sprinto-590-Dragon** : Pendant toute la durée de l'épreuve, chaque membre de l'équipage devra porter un gilet de sauvetage ou porter tout autre système de flottabilité approuvé.

Aucune dérogation à l'article 49 des RCV n'est accordée.

Les Sprintos devront porter leur flottabilité dans leur grand voile et naviguer avec le capot de descente fermé et clipsé.

### **3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

La régate est ouverte à tous les habitables monocoques équipés d'au moins 2 couchettes fixes.

**3.3.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

-Les licences FFV valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. *Possibilité d'achat sur place d'une licence à la journée.*

-Le certificat de jauge HN fédéral. Dans le cas contraire, l'organisation attribuera un rating HN gratuit à tous les voiliers non jaugés.

**3.4.** Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'euros.

### **4/ DROITS A PAYER**

Les droits requis par bateau sont les suivants :

**70 €** pour les croiseurs à handicap  $\leq 14.5$  et racers  $\leq 22.5$

**75 €** pour les croiseurs à handicap  $> 14.5$  et racers  $> 22.5$

### **5/ PROGRAMME**

**5.1.** Confirmation d'inscription.

Le samedi 4 juillet de 9h00 à 16h00 heures locales.

**5.4.** L'heure du signal d'avertissement est à 16h50 le samedi 4 juillet.

**5.5.** Programme.

#### ***Samedi 4 juillet***

De 9h 00 à 16h 00

Inscriptions

17h 00

Départ de l'épreuve jetée Thiers.

20h 00

Dîner pour les accompagnants

(participation 25 euros/personne, vin compris)

#### ***Dimanche 5 juillet***

11h 00

Fin de la course

De 11h 00 à 14h 00

Remise des feuilles de course et restitution des cagnards au secrétariat du Cercle de la Voile d'Arcachon.

Passé ce délai, la déclaration d'arrivée ne sera pas prise en compte et le concurrent sera classé DNF par le comité de course.

16h 30

Palmarès, remise des prix suivis d'une dégustation d'huîtres au C.V.A.

### **6/ INSTRUCTIONS DE COURSE**

La remise des instructions de course aura lieu au moment de l'inscription le samedi 4 juillet de 9 heures à 16 heures locales au secrétariat du C.V.A.

## **7/ PARCOURS**

Circuit de 8 milles nautiques (jetée Thiers à tribord, marque SOLEECO-CVPM à tribord, marque CNF à tribord, marque CVA devant le port d'Arcachon à tribord).

## **8/ CLASSEMENT**

Il sera établi :

- un classement en distance réelle, tous groupes de classements confondus,
- un classement en distance compensée, tous groupes de classements confondus,
- un classement en distance compensée pour chaque groupe de classement.

La distance compensée est obtenue en divisant la distance réellement parcourue par le coefficient temps sur temps du handicap national.

## **11/ PRIX**

**-Au 1<sup>er</sup> en distance compensée (toutes classes)**

le Challenge du C.V.A.

**-Au 1<sup>er</sup> en distance réelle (toutes classes)**

le Trophée BPSO

**-Au 1<sup>er</sup> de chaque groupe du classement en distance compensée**

le Prix de la Ville d'Arcachon

**- Aux 4 suivants de chaque groupe du classement en distance compensée**

Prix et Coupes

**-Au meilleur tour chronométré à la bouée « La Dépêche du Bassin » à chaque classe**

les Trophées LA DEPECHE DU BASSIN

**-Au premier bateau à la bouée SOLEECO-CVPM**

le Trophée SOLEECO

**-Au 1<sup>er</sup> bateau bois**

la Coupe Chantiers BONNIN

**-A l'équipage le plus âgé**

la Coupe BATAVIA

**Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits,  
ayant terminé l'épreuve et présents à la remise des prix**

**\* SEJOURS AU MAROC POUR 2 PERSONNES  
offerts par Royal Air Maroc et le CVA**

**\* LE POIDS DU SKIPPER EN CHATEAU LE BREUIL RENAISSANCE**

## **12/ DECHARGE DE RESPONSABILITE :**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant qu'après la régate.

## **13/ ASSURANCE :**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture pour l'usage du bateau en compétition.

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE,**  
**CONTACTER :**

**Organisateur :** *Cercle de la Voile d’Arcachon*  
*Port de Plaisance – Centre Nautique Pierre Mallet*  
*33120 ARCACHON*  
*Tel –05.56.83.05.92 – Fax –05.56.22.59.09*  
*E-mail – [voile.arcachon@wanadoo.fr](mailto:voile.arcachon@wanadoo.fr)*  
*Site Internet – [voile-arcachon.org](http://voile-arcachon.org)*

**Commissaire Général :** **Claude TERMINARIAS**